

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,  
SEANCE ORDINAIRE, DU MERCREDI 12 JUIN 2019 A 20H00**

Le 12 juin 2019 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, Mme Elisabeth Burnouf, Mme Virginie Renaud, Adjoints au Maire, Mme Carole Liard, M. Christian Meunier, Mme Françoise Brisset, M. Stéphane Simon, Mme Nathalie Duchemin, M. Serge Tirel, Mme Christiane Devinante, M. Claude Rousselle, Mme Florence Tylulki Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Laurent Poussard, Mme Marie-France Bonnemains, Mme Nathalie Duchemin.

Procurations : M. Laurent Poussard à M. Denis Chanteloup, Mme Marie-France Bonnemains à Mme Virginie Renaud

Secrétaire de séance : M. Denis Chanteloup

**PREAMBULE :**

**Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 25 avril 2019 qui est approuvé à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR :**

**1 - Travaux de réfection et d'extension de l'accueil du camping-caravaning Clairefontaine**

Préambule : Travaux accueil Camping : Le planning est respecté. Le bardage et toitures ainsi que les poses d'huisseries sont terminés. Les travaux intérieurs ont débuté avec les isolations et doublages, électricité...

Plusieurs réclamations et ajustements sont réclamés aux entreprises au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Aussi,

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises du marché de réfection et d'extension de l'accueil du camping-caravaning Clairefontaine

**VU** la délibération n°2014-033 du conseil municipal du 10 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 du camping,

Par délégation ci-dessus référencée, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a approuvé une proposition d'honoraires supplémentaire à hauteur de 888 € H.T du cabinet IC SAS (Cherbourg en Cotentin 50 100) relative à l'étude de l'aménagement intérieur de l'accueil.

Par délégation ci-dessus référencée, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a approuvé un devis supplémentaire à hauteur de 2 030 € H.T de l'entreprise FAUCILLION (Cherbourg en Cotentin 50 130) relative à la réalisation d'un dallage et de la fourniture et la pose de carrelage dans le local surf.

Par délégation ci-dessus référencée, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a approuvé un devis supplémentaire à hauteur de 700 € H.T de l'entreprise BATIPERFORM (Saint Etienne du Rouvray 76 800) relative à la réalisation de tests d'étanchéité durant le chantier.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

### **Lot n°1**

**Attributaire:** entreprise FAUCILLION (Cherbourg en Cotentin 50 130)

Marché initial : 68 912,03 € HT

Devis supplémentaire GD/19/03/03 du 12 mars 2019 accepté par délégation : 2 030 € H.T

Nouveau montant du marché : 70 942,03 € HT

### **Lot n°5**

**Attributaire:** entreprise LELUAN (Valognes 50 700)

Marché initial : 35 759,94 € HT

Avenant n° 1 : Caisson pour intégration du coffre-fort, meuble épicerie, lambris intérieur sur 19 m<sup>2</sup> -  
montant : 4 914,94 € HT

Avenant n° 2 : Suppression desserte à trois tiroirs, huche à pain et faux plafonds sur 5,13 m<sup>2</sup> –  
montant : - 1 998,57 € HT

Nouveau montant du marché : 38 676,31 € HT

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ces crédits n'étant pas prévus au budget camping 2019,

- d'autoriser le maire à réaliser le virement de crédits suivant :

2031-12 Frais d'études : + 888 € HT

2031-12 Frais d'études : + 700 € HT

2188 Autres immobilisations corporelles : - 1 588 € HT

## **2 - Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Travaux d'aménagement du boulevard Deveaud**

Monsieur le Maire expose,

Par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a attribué un fond de concours destiné au programme de travaux d'aménagement du boulevard Deveaud.

Le montant du fonds de concours inscrit dans cette délibération s'élève à 150 000,00 € (cent cinquante mille euros).

Le conseil municipal à l'**unanimité** :

- Approuve les modalités de versement du fonds de concours destiné à participer au financement des travaux d'aménagement du boulevard Deveaud.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3 - Demande de subvention pour la protection du littoral**

Ce projet consiste, si nécessaire, la possibilité pour la commune de faire réaliser des travaux de réensablement (3 000m<sup>3</sup>) de la dune au droit du Centre Korian l'Estran suite à l'érosion causée par les tempêtes hivernales, afin de protéger le centre et les habitations côtières. Pour compléter ces travaux, des fascines seraient aussi expérimentées.

Le coût des travaux s'élèverait à 17 821.20 € TTC et sont subventionnables à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 25/04/2019 avait délibéré afin d'anticiper une demande d'aides financières AFITF auprès de la DDTM car le dossier devait intervenir avant le 1/06/2019.

Pour information, le dossier est transmis.

### **4 - Taxe foncière sur les propriétés bâties**

**Abattement de 1 à 15% en faveur des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1388 quinquies C du code général des impôts permettant au conseil municipal l'instauration d'un abattement pouvant varier de 1 à 15 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du code général des impôts dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

Cet abattement est au bénéfice du propriétaire ou de l'exploitant si le contrat de location le précise. La commune peut elle-même s'exonérer, les instructions ne semblent pas l'exclure. Cet abattement conduit à une baisse de recettes pour la commune.

La commune peut décider d'un taux d'abattement compris entre 1 et 15% appliqué sur le taux du foncier bâti part communale.

Le taux du foncier bâti est de 17,59 % (CM du 28/03/2019)

Avec un abattement de 10% la perte pour la commune serait de 173,79 € (988\*17,59%)

Avec un abattement de 15% la perte pour la commune serait de 261,04 € (1 484\*17,59%)

A charge de la collectivité d'en informer les propriétaires et les exploitants afin que ces derniers puissent bénéficier de cette baisse.

Monsieur le Maire propose que cette décision sera votée à la prochaine réunion de conseil municipal.

### **5 – Labels**

**Pavillon bleu :**

La labellisation pavillon bleu pour la commune de Siouville-Hague a été obtenue et ce pour la 22<sup>ème</sup> année consécutive. La remise officielle était cette année à Plouhinec (Morbihan sud), M. Bottin et M. Chanteloup s'y sont vu remettre le diplôme 2019.

### **Ville de surf :**

La commune a obtenu le renouvellement du label « ville de surf » 2019-2020. La remise des labels avec également le Club Or pour le CSC se déroulera le 15 juin à l'école de surf. Seront présents, le Président de la Fédération Française de Surf et le représentant handisport de la FFS.

### **6 - Travaux secteur de la plage**

#### **Salle Marcel Jacques :**

Suite aux travaux de peinture de la salle Marcel Jacques, un complément de devis a été demandé à l'entreprise pour terminer le pignon nord.

#### **Travaux d'aménagement du bd Deveaud :**

Les travaux ont débuté sur le Bd Cornat et carrefour des frères Frémine. Le planning est respecté.

Un phasage de travaux a été établi en accord avec la commune afin de moins impacter riverains, prestataires et visiteurs. Un ajustement a été nécessaire et une place de stationnement a été supprimée au niveau de l'accès de la promenade maritime près de la rivière.

Carrefour Frères Frémine : seul un reprofilage de la chaussée était prévue vers la rue Albert Touraine Desvaux jusqu'à l'entrée de la résidence des Houguettes. Il est demandé un devis complémentaire pour réfection des bordures et trottoirs et ce, jusqu'à l'entrée du caravaning attenant. (bilan des plus-value et moins-value).

### **7 - Règlement du service commun**

Plusieurs communes ont adopté le principe d'un service commun global qui regroupe par thématique les compétences rétrocédées au service commun.

Un règlement a été établi en fonction de critères liés au fondement des thématiques. Plusieurs conseillers constituait les groupes de travail avec Nathalie Duchemin à la petite enfance, Virginie Renaud au scolaire et restauration scolaire et temps du midi et cuisine centrale, Serge Tirel à la fourrière, Elisabeth Burnouf à l'école de musique, Bertrand Bottin à la voirie et équipements sportifs/baignades. Un grand merci à eux.

Ce règlement se veut une synthèse au niveau du fonctionnement, au niveau décisionnaire, au niveau financier...La recherche de la solidarité des communes membres a été une part importante du projet.

Présentation synthétique du document.

Il sera présenté à la prochaine Assemblée général de la CAC. Ensuite il sera proposé aux communes pour délibération. C'est un document qui évoluera en fonction des situations et logique de fonctionnement.

### **8 - Réseau fibré**

Nous avons eu beaucoup de réclamations concernant des dysfonctionnements chez l'abonné.

Plusieurs réclamations ont abouti aux fournisseurs d'accès internet.

Il s'avère, après enquête approfondie que le problème ne venait pas des fournisseurs mais du réseau lui-même.

Altitude Manche nous a prévenu à ce sujet et a informé les clients.

Le problème est à priori résolu.

## **9 - Avenir des hébergements des Tamaris**

L'ensemble des chambres d'hôtes des hébergements des Tamaris ont fait l'objet de plusieurs restaurations avec la dernière en date de la toiture des parties communes. Isolations et réfections des bardages et remplacement des huisseries avaient précédé cette opération... Il reste toutes les chambres et salle de bains à faire évoluer. Des investissements importants seront nécessaires.

Cet ensemble est rattaché au budget gîtes et laisse assez peu de latitude pour investir mais également pour le village des gîtes.

Depuis 2014, le conseil se pose la question de faire évoluer ce centre d'hébergement. Une étude a permis d'y voir un peu plus clair, le cabinet Somival préconisant fin 2016 d'en faire un hôtel dédié surfers-randonneurs, entre amis ou en famille comme cible touristique. Depuis, la commune a été labellisée Ville de Surf. Par ailleurs, le centre a momentanément été confié en gestion à l'AIE pendant 2 ans. Revenu dans le giron de la commune, la question de son évolution se repose. Au même moment, un porteur de projet d'établissement touristique orienté surfcamp a pris contact avec la mairie.

Il s'agit donc désormais de se poser la question de garder ce bâtiment en gestion directe ou d'envisager de le confier à un porteur de projet. La question de la méthode (bail commercial, DSP, vente du bâtiment...) devra être étudiée. Au cours de ces premiers échanges sans procédure de vote, la piste de la DSP, avec appel à projets, a recueilli un avis plutôt favorable de la part du conseil. Si la piste se confirme, un vote devra entériner chaque étape du processus qui prendra plusieurs mois pour aboutir.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **10 - Lavomatique**

**Bien que le sujet ne soit pas mentionné à l'ordre du jour, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer. Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

Monsieur le Maire fait part au conseil,

le bâtiment préfabriqué situé secteur des Tamaris montre des signes de vétusté à l'extérieur et à l'intérieur. De plus et régulièrement, les machines demandent des interventions de nos agents ou bien du service de maintenance donc des coûts importants au regard des gains.

Aujourd'hui ce sont deux sèches linges qui sont obsolètes et irréparables pour des raisons normatives. Reste seulement 50 % des machines disponibles.

En 5 ans, nous accusons un déficit de 25 000 €.

La question est posée quant au maintien du service, le remplacement des machines ou bien sous-traiter le service ?

Des renseignements ont été pris et l'option suivante serait la plus adaptée :

La suppression de la laverie existante et la mise en place de 3 machines (2 laves linge et 1 sèche linge) en libre service 24h/24 et 7j/7 au niveau du parking des Tamaris, car plus visibles et plus accessibles. Ce kiosque serait installé, mis en service et géré en intégralité par une société, la commune n'aurait en charge que l'eau et l'électricité et récupérerait une partie du chiffre d'affaire (15%).

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de passer une convention d'exploitation avec la société Photomaton SAS (91217 La Plein Saint Denis), pour une durée de 7 ans, à compter de ce jour.

#### **11 - Tarifs Garderie périscolaire à la rentrée scolaire 2019-2020**

Avant de revoir les tarifs de la garderie à la rentrée scolaire, il est proposé d'attendre que la commission scolaire étudie le bilan de l'année scolaire 2018-2019. Les tarifs seront éventuellement revus au 1er janvier 2020.

## **12 – Conseil des jeunes**

L'élection du Conseil des Jeunes sera organisée après la rentrée 2019.

## **13 - Circulation la Petite Siouville**

Les riverains du village de la Petite Siouville se plaignent du comportement dangereux des conducteurs sur cette route, ils rencontrent un risque élevé pour la traverse du village et ce aux heures d'embauchées et de débauchées.

Une mise en zone trente étendue à ce secteur est envisagée. Une étude avec le département va être réclamée pour voir quel type d'aménagement est possible vu l'étroitesse de ce secteur.

La gendarmerie et EDF ont été alertées de cette situation.

## **14 – Nettoyage des dunes**

Le 23 juin, l'association les Drakkars organisent avec le Symel une action de nettoyage des dunes. Sébastien Houiller sera présent pour encadrer un nettoyage. Le rendez-vous pour les bénévoles est fixé à 9h30 à la Salle des Tamaris.

## **15 - Tourisme**

### **Hébergements touristiques :**

Un point financier à fin mai a été présenté sur les budgets gites et camping 2019, les résultats sont meilleurs que les prévisions. Pour mémoire, une baisse des deux budgets avait été envisagée en lien avec les baisses d'effectifs sur le site de Flamanville notamment.

### **Accueil de la Semaine fédérale et internationale de cyclotourisme 2020 :**

Une convention va être signée officiellement entre les organisateurs de la Semaine fédérale et la commune le samedi 6 juillet prochain. Le même jour, une réunion de travail des associations de la commune souhaitant s'investir pour l'accueil des 4 000 cyclotouristes prévus aura lieu.

## **16 - Maison fleuries**

Le jury du concours des Maisons fleuries se déplacera à Flamanville le 13 juin et lundi 17 juin le jury de Grosville se rendra sur la commune de Siouville-Hague.

## **17 – Salle Marcel Jacques**

Il est demandé de se renseigner sur un système de coupure en cas de décibels trop importants à la Salle Marcel-Jacques.

## **18 – Terrains avenue des Peupliers**

Problématique d'inondation des terrains en friche aux alentours de l'avenue des Peupliers, pour de futures constructions (à venir ou pas), M. le Maire répond :

Le POS n'interdit pas les constructions.

Il faudra que le PLUI engagé par la CAC prenne en compte ces nouvelles problématiques souvent liées à des changements environnementaux.

Aujourd'hui et provisoirement pour le temps des travaux importants sur la commune, des stockages de matériaux sont maintenus. L'objectif est que ceux-ci ne perdurent pas.

Enfin, le projet de bassin d'orage doit être relancé à cet endroit.

Fin de séance à 22h25